

Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social

Monsieur Christophe ODERMATT  
Secrétaire général du syndicat FO des  
personnels du Département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Dossier suivi par Céline MARTZ  
Tél : 03 89 30 62 34

Colmar, le 21 MARS 2019

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai bien réceptionné votre courrier en date du 22 novembre 2018 relatif à la situation des agents contractuels, eu égard à la refonte des cadres d'emplois de la filière sociale intervenue au 1<sup>er</sup> février 2019.

Les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants ont en effet été reclassés en catégorie A à la faveur de la réforme sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Ils ont par ailleurs bénéficié d'une revalorisation des grilles indiciaires afférentes, de même que les personnels appartenant au cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs.

Vous proposez d'étendre l'application de ces mesures statutaires et indiciaires aux agents contractuels exerçant des fonctions comparables, et ce avant l'échéance du renouvellement de leur contrat.

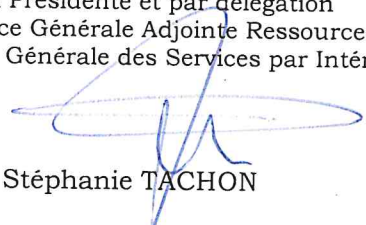
En cohérence avec les textes et les directives de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), cette option n'a cependant pas été retenue, les dispositions du PPCR n'ayant pas vocation à s'appliquer aux personnels contractuels.

En outre, les contrats conclus avec ces agents mentionnent que leur rémunération est fixée par rapport à un indice majoré et non en référence à un grade et à un échelon, ce qui n'ouvre pas droit au bénéfice automatique des revalorisations indiciaires.

En conséquence, la situation des agents concernés sera revue au moment du renouvellement de leur contrat, en tenant compte de la structure et des grilles indiciaires en vigueur à cette date. S'agissant en majorité de contrats à durée déterminée d'une durée maximale d'un an, la mise à niveau de la rémunération des agents par rapport aux nouveaux cadres d'emplois interviendra rapidement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
Pour la Présidente et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe Ressources  
La Directrice Générale des Services par Intérim

  
Stéphanie TACHON